

# Un chantier pas comme les autres

**Rénover un établissement carcéral en site occupé présente de nombreux défis.**

**La rénovation et l'agrandissement d'un établissement pénitentiaire constituent des travaux particuliers. Outre l'épineuse question de la sécurité, il faut prendre en compte les nuisances sonores, la protection du patrimoine ou encore la relocalisation des personnes détenues.**

Patricia Michaud

L'histoire peut paraître anecdotique. Et pourtant, elle a failli retarder les travaux de rénovation des établissements pénitentiaires argoviens de Lenzbourg (JVA Lenzburg). Les ouvriers d'une entreprise de construction sont arrivés sur le chantier avec des caisses de bière. Priés de laisser les boissons alcoolisées hors du périmètre de cet établissement, ils

ont menacé de faire grève. « Il a fallu négocier avec la direction de la société, qui a finalement fait entendre raison à ses employés », se souvient Marcel Ruf, le Directeur de cet établissement d'exécution des peines qui dispose de 363 places.

La rénovation d'un établissement pénitentiaire n'est pas un chantier comme les autres. Un phéno-

Bâti en 1864 sur le modèle du panoptique, l'établissement pénitentiaire de Lenzbourg est considéré comme un précurseur du système pénitentiaire moderne.

Il est donc classé monument historique.

Photo : Peter Schulthess 2012



mène qui se vérifie d'autant plus lorsque les travaux ont lieu en site occupé. Aux défis pratiques et logistiques habituels viennent s'ajouter de nombreuses problématiques spécifiques, dont l'épineuse question de la gestion de la sécurité.

### Des protocoles stricts sur le chantier

L'assainissement puis l'agrandissement du JVA Lenzburg sont considérés comme un exemple phare en la matière. Cette structure carcérale, inaugurée en 1864, a été construite selon un modèle en forme d'étoile, très prisé à l'époque. Le pénitencier se compose d'une tour centrale, qui abrite les infrastructures administratives et de surveillance, ainsi que de cinq ailes indépendantes, dont quatre contenant les quartiers cellulaires. Entre 2004 et 2015, le complexe a fait l'objet d'importants travaux successifs. Ceux-ci visaient notamment à remplacer le mur d'enceinte, le toit, la façade, la serre et de nombreux aménagements intérieurs, ainsi qu'à édifier un bâtiment supplémentaire, la prison centrale.

Le JVA Lenzburg est resté opérationnel durant toute la durée des travaux. « L'avantage du modèle en étoile, c'est qu'il est possible de vider une aile du

bâtiment à la fois pour la rénover », rapporte Marcel Ruf. Durant des mois, des dizaines d'ouvriers étaient présents en permanence sur le site. « Afin de garantir la sécurité, il a fallu mettre en place des protocoles stricts : contrôles biométriques à l'entrée et à la sortie, défense d'entrer en contact – verbalement ou physiquement – avec les personnes détenues ou de laisser des outils et du matériel sans surveillance, etc. ». Interdiction également aux travailleurs de moins de 18 ans d'être employés sur ce chantier un peu particulier.

Outre la problématique sécuritaire, le Directeur de l'établissement évoque celle des nuisances sonores. « Pour les personnes détenues qui passent beaucoup de temps en cellule, le bruit d'un chantier est épouvantable ». Là aussi, il a fallu faire des compromis. « Les entreprises s'engageaient à cesser toute activité à 17 h et à respecter une heure de pause à midi ». Malgré ces contraintes, « qui étaient clairement annoncées lors de la mise au concours des différents mandats », trouver des prestataires de services pour effectuer les travaux n'a pas posé problème dans l'établissement pénitentiaire argovien. Par contre, « j'ai entendu dire que dans d'autres cantons, des appels d'offres pour des projets similaires étaient parfois restés sans réponse ».

Cette configuration en étoile a présenté certains avantages lors des travaux de rénovation. Ces derniers ont pu être réalisés en vidant les ailes les unes après les autres, ce qui a permis à l'établissement de continuer à fonctionner sans interruption.

Photo : Peter Schulthess 2012



### Hypersensibilité au bruit

Responsable du domaine des subventions de construction auprès de l'Unité des peines et des mesures de l'Office fédéral de la justice (OFJ), Kurt Pfeuti confirme : garantir la sécurité sur le chantier et contenir les nuisances sonores sont deux aspects-clé lors de la planification de travaux de rénovation en milieu carcéral. En ce qui concerne spécifiquement le bruit, il rappelle qu'avant le changement de philosophie de détention survenu ces dernières années dans notre pays, de nombreuses personnes détenues passaient la majeure partie de leur journée en cellule, sans possibilité de sortir pour se reposer les oreilles. Lorsque le rez-de-chaussée de la prison régionale de Berne a été rénové en 2012, il a ainsi fallu faire face à des cas d'hypersensibilité au bruit, qui ont rendu l'ambiance dans l'établissement plus tendue et les comportements plus agressifs. Les nuisances sonores n'impactent d'ailleurs pas seulement les personnes incarcérées. « Le personnel pénitentiaire ne peut pas faire du télétravail lorsqu'il en a 'plein les oreilles' » !

Parmi les autres défis rencontrés lors de l'assainissement d'un établissement pénitentiaire en site occupé, figure la compensation de la baisse de la capacité d'accueil. « Dans la plupart des cas – et en particulier si l'on rénove les quartiers cellulaires – il n'est pas possible de maintenir inchangé le nombre de personnes incarcérées », relève le collaborateur de l'OFJ. Certes, « on peut envisager de dédoubler les cellules pendant un certain temps, mais ce n'est pas idéal et cela entraîne une charge de travail supplémentaire pour le personnel ». Quant à l'aménagement de structures provisoires, il n'est réaliste – pour des questions de coûts liés à la sécurité – que dans des établissements à régime ouvert, tels que celui de Witzwil (BE). En général, il s'agit donc de transférer les personnes incarcérées dans un autre établissement pénitentiaire. « Et comme la plupart des prisons du pays sont déjà surpeuplées... ».

Marcel Ruf fait pour sa part remarquer que moins de personnes détenues rime avec efforts supplémentaires de la part de l'ensemble des personnes restées sur le site. « Le JVA Lenzburg fournit de nombreux produits et prestations à une clientèle privée et entrepreneuriale. Durant les travaux, il a fallu continuer à faire tourner les ateliers – mais aussi la cuisine, la blanchisserie, etc. – avec moins d'effectifs ». En effet, les résidents de l'aile en cours de rénovation étaient répartis dans d'autres établissements helvétiques.

### Substance historique versus standards modernes

André Meier est architecte. Son bureau, am-architektur, s'est vu confier – en partenariat avec Baumann Waser Partner – le pilotage général du projet de rénovation du bâtiment 5 étoiles du JVA Lenzburg.



Interrogé sur les aspects ayant spécifiquement trait à la technique du bâtiment, il commente : « La rénovation thermique des édifices historiques représente toujours un défi particulier ». A Lenzburg, on a d'abord procédé à la rénovation énergétique des combles. « En complément, de nouvelles fenêtres, ainsi qu'une isolation ciblée des embrasures ont permis de réduire considérablement les pertes de chaleur par transmission, sans pour autant causer de nouveaux problèmes liés à la physique du bâtiment ».

En ce qui concerne la protection contre les incendies, « une particularité se présente en milieu carcéral, car les portes des issues de secours sont bien sûr verrouillées ». La sécurité des personnes et des bâtiments est néanmoins assurée par un concept global comprenant des mesures architecturales – telles que des systèmes d'extinction automatique

Même dans le cas de bâtiments classés, il est possible de trouver des compromis. Les fenêtres des cellules (étages supérieurs) ont pu être agrandies sans altérer l'aspect de la façade.  
Photo : Peter Schulthess 2019

et des dispositifs d'alarme incendie – ainsi que des mesures opérationnelles. Sans oublier le fait que le site « est surveillé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ».

Sur le plan architectural, André Meier relève que le caractère historique de cet édifice conçu par l'architecte Robert Moser – qui, à l'époque de son inauguration en 1864, « était considéré comme la prison la plus moderne d'Europe » – a impliqué des réflexions en profondeur. « Il s'agit actuellement du dernier bâtiment de ce type encore exploité en Suisse, ce qui ajoute à sa valeur culturelle ». Or, « comment maintenir sa substance originale tout en respectant les exigences du système pénitentiaire moderne, les besoins des utilisateurs et les dispositions légales en vigueur » ?

Pour rappel, la Confédération oriente ses directives sur les standards européens et prescrit dans le cas de nouvelles constructions, des cellules individuelles d'une surface minimale de 12 m<sup>2</sup>. Avec leurs 8 à 9 m<sup>2</sup>, les cellules du JVA Lenzburg ne respectaient donc pas les normes helvétiques contemporaines. Le Directeur de l'établissement, Marcel Ruf, rapporte : « Nous avons décidé de déplacer les ateliers à l'extérieur de l'édifice et avons transformé cet espace en zone récréative commune pour les personnes détenues ». Par ailleurs, les fenêtres des cellules ont été rabaissées et agrandies, afin de garantir davantage de confort. Lorsqu'on observe depuis l'extérieur la façade datant du 19<sup>e</sup> siècle, ces fenêtres apparaissent comme des centaines de clins d'œil modernes rappelant l'évolution de l'environnement carcéral.

### Flexibilité et créativité requises

Autre canton, mêmes réflexions. En 2024, lorsque le projet de rénovation et d'agrandissement du JVA Pöschwies de Regensdorf (ZH) s'est concrétisé, Roger Strub était responsable adjoint du service de

la Protection du patrimoine du canton de Zurich. Disposant de près de 400 places, cet établissement pénitentiaire, qui a ouvert ses portes en 1995, est le plus grand de Suisse en termes de capacité d'accueil. Il est sous protection patrimoniale depuis 2021, notamment parce qu'il représente de façon exemplaire la nouvelle conception du système carcéral apparue à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, orientée sur la réinsertion.

« Lors de travaux de rénovation, le rôle de la Protection du patrimoine n'est pas de se prononcer sur chaque poignée de porte ». Il s'agit de veiller à ce que « les qualités architecturales du complexe classé soient maintenues sur le plan conceptuel », du moins celles qui sont typiques de son époque de construction et novatrices pour cette période. Souvent, cela nécessite « une certaine flexibilité et créativité de la part de toutes les parties prenantes », constate Roger Strub.

A ce propos, il cite l'exemple de l'imposante entrée du JVA Pöschwies. Baptisée « Pforte des Bösen » (ndlr. porte du mal), il s'agit de l'un des éléments inscrits à la Protection du patrimoine. « Cette entrée est empruntée par les visiteurs et visiteuses – y compris les enfants – pour pénétrer dans l'enceinte de la prison ». Le hic ? « Selon les convictions actuelles, la famille ne devrait pas avoir à se rendre en prison pour passer du temps avec une personne incarcérée. La rencontre devrait pouvoir se dérouler dans le 'monde libre' ». La solution imaginée ? « Le contrôle d'accès et l'espace familial seront réalisés à l'extérieur des murs de la prison ». Quant à la porte historique, elle demeurera intacte mais ne sera plus utilisée.

### Pourquoi pas du neuf ?

Lors de la rénovation de prisons existantes, faire appliquer les diverses normes helvétiques contemporaines peut donc s'avérer être un vrai casse-tête. Parfois, « les interventions architecturales seraient trop importantes et d'un coût disproportionné », commente Kurt Pfeuti, de l'OFJ. Dans ce contexte, la question se pose de savoir si une nouvelle construction ne serait pas la meilleure solution.

A Lenzburg, lors des premières discussions concernant l'avenir du bâtiment 5 étoiles, le projet de tout raser et de faire du neuf avait d'ailleurs été envisagé. « Mais une nouvelle prison aurait coûté quelque 250 millions de francs, contre environ 72 millions pour l'ensemble des travaux qui ont été effectués », rapporte le Directeur, Marcel Ruf. C'est donc cette dernière solution qui a été privilégiée, « d'autant qu'il y avait une forte volonté politique de maintenir l'édifice historique ». Gageons que dans un pays comme la Suisse, qui compte divers établissements pénitentiaires historiques, on assistera encore souvent à cette pesée des intérêts entre valeur patrimoniale et besoins contemporains.

L'un des défis posés par la rénovation des prisons existantes concerne les aspects sécuritaires. La photo montre un mur provisoire sur le chantier de l'établissement pénitentiaire de Soleure.  
Photo : Peter Schulthess 2013

